



INFOLETTRE n° 13

Spécial adhérentes et adhérents

BRANCHE BIODIVERSITÉ

Bonjour à toutes et à tous,

Voici la deuxième Infolettre de 2024 !

Celle-ci est dédiée à la crise agricole et l'OFB, comme annoncé dans la précédente publication.

Bonne lecture !

Dès janvier 2023, la presse faisait état que les agriculteurs redoutaient les contrôles* de l'OFB, parlant "d'intrusions inopinées" et "d'overdose normative". En effet, de vives tensions et d'incompréhensions sont mises au grand jour suite au suicide d'un agriculteur en octobre 2022.

*[*Les articles de presse parlent de "contrôle" pour tout acte envers les agriculteurs, le Sne-FSU fait la distinction entre les contrôles administratifs (à la demande des préfets) et les infractions constatées soit par flagrance ou par dénonciation.]*

Cet état de fait est remonté à la direction générale via un service départemental (voir encadré ci-dessous).

De : XXXXX

Envoyé : vendredi 3 février 2023 15:24

À : 'ANTOINE Stephanie'; 'CHARISSOUX Denis'; 'OBLED Loïc'; 'AUBEL Christophe'

Objet : Affaire Budin

Madame, messieurs les directeurs,

Vous trouverez ci-joint deux articles récents, dont un paru ce jour dans lequel le nouveau président de la chambre d'agriculture des Hauts-de-France, interrogé sur « l'affaire Budin », met en cause le discernement des agents de l'OFB.

Cet article – qui est loin d’être le pire - est le dernier d’une liste trop longue, dont certains ont été particulièrement diffamatoires :

- <https://www.bvoltaire.fr/lofb-la-nouvelle-police-de-lenvironnement-redoutee-par-les-agriculteurs/>
- <https://www.lagri.fr/un-paysan-est-mort-par-jean-paul-pelras>
- <https://www.europe1.fr/emissions/chronique-en-absurdie/pression-de-lofb-sur-le-monde-agricole-un-paysan-est-mort-4145818>

Pas plus tard qu’hier, des collègues du sd60, menant une perquisition sur une thématique non agricole, ont subi une menace (pas suffisamment caractérisée pour être relevée) faisant référence à cette affaire : « *si jamais moi aussi je dois me suicider à cause de vous, il y en a qui tomberont avant moi* » (quelque chose dans ce genre).

Pour ceux qui ne seraient pas complètement au courant, « l’affaire Budin » fait référence au suicide d’un exploitant agricole de l’Oise survenu début octobre. Celui-ci était en contact avec le SD 60 OFB dans le cadre d’une procédure judiciaire concernant un mésusage de pesticide. La FDSEA s’est engouffrée dans le fait que des échanges s’étaient tenus entre nous et ce monsieur (convocation pour audition) quelques jours avant son geste dramatique, pour accuser plus ou moins explicitement l’OFB d’être responsable de ce suicide. Aucun élément factuel n’était venu appuyer cette grave allégation. Les ministères de l’agriculture et de l’écologie ont commandité une enquête administrative à l’OFB suite à ces accusations – sans analyse préalable de la crédibilité de celles-ci (cela c’est moi qui le dit). Cette enquête administrative a mis hors de cause le SD 60 OFB. La direction générale de l’OFB a écarté l’idée d’une communication officielle à l’issue de cette affaire, souhaitant privilégier une réponse au cas par cas, sur sollicitation de journaliste (ce qui, à ma connaissance n’a pas encore été fait, mais je crois qu’il y a une sollicitation en cours du Courrier Picard).

Dans les quelques lignes suivantes, je vais tâcher de vous expliquer en quoi la réaction de notre établissement me pose problème et pourquoi j’inclus aujourd’hui les syndicats dans les destinataires de ce message :

La démarche de contrôle du SD60 OFB dans laquelle s’inscrit l’affaire Budin (campagne de surveillance dans les aires d’alimentation de captage selon une stratégie pluriannuelle...) cherche à répondre à plusieurs axes structurants l’action de police en sd :

- 1/ la nécessité de concentrer notre action sur des enjeux forts (cf. diagnostics de territoire) : le fait de travailler sur les PPP dans une région dominée par les grandes cultures intensives permet de travailler sur un problème de ressource en eau (captages contaminés aux PPP) et de biodiversité (preuve avérée de la chute des populations d’arthropodes et oiseaux du fait des PPP)
- 2/ la volonté de mener une démarche rigoureuse sur le plan judiciaire
- 3/ La prise en compte de l’importance de la pédagogie vis-à-vis du monde agricole.

Ces axes sont parfois quelques peu contradictoires entre eux et c’est en conscience que le SD 60 a fait des choix pour calibrer sa démarche. Par exemple, le fait – dans le cadre de ces campagnes de contrôles – de privilégier des PV simplifiés, des rappels à la Loi y compris au siège d’exploitation, voire des courriers de rappel à la réglementation validés par le parquet est une orientation qui répond au point 3/ ci-dessus mais qui n’est pas forcément conforme à l’orthodoxie de la doctrine PJ de l’établissement.

Face aux mises en cause verbales, manifestations et autres articles diffamatoires, la réaction de l'établissement telle que j'ai pu la voir de ma position de CSD a été la suivante :

- Un soutien au SD 60, mais un soutien indirect (transfert de courriel dans lequel le DR était chargé d'assurer le SD 60 du soutien de la DG)
- Une absence de réponse aux articles diffamatoires – même les plus violents
- Le déclenchement d'une enquête administrative sur demande des deux ministères

Cette réaction me semble trop faible car :

- Vue l'ampleur du tumulte, un soutien ouvert et direct aux agents du SD aurait été apprécié et plus porteur de sens qu'une double transmission de mail : DG => DR => CSD => agents
- L'absence de réponse aux articles indignes me paraît compréhensible au cas par cas (certains ne méritent pas de réponse), bien que d'autres frôlent de très près la diffamation. En revanche, l'absence de réaction à froid, plusieurs semaines après les événements, le refus de diffuser un communiqué de presse me sont difficilement compréhensibles : il aurait été bienvenue d'expliquer pourquoi sont menés ces contrôles (captages + biodiv), que leur finalité est de faire évoluer des pratiques problématiques et non de martyriser la profession agricole, qu'ils sont menés avec professionnalisme et en respect des droits des personnes et que la responsabilité du SD vis-à-vis des accusations portées a été écartée.
- L'enquête administrative en elle-même m'apparaît illégitime : elle est déclenchée sur la base d'une rumeur de la FDSEA, étayée d'aucun argument, et mise en œuvre alors même que des éléments de nature à montrer que le SD n'avait rien à se reprocher avaient déjà été fournis à la DG. Cette enquête administrative aura constitué au final le seul contact concret des IE du SD 60 avec leur haute hiérarchie, c'est dommage.

Oui, cette réaction me semble décidément trop faible et c'est pour cela que je mets les syndicats dans la boucle car :

- Les conséquences de cette campagne de presse dans l'Oise se font sentir sur le terrain et portent préjudice à nos collègues mais également aux exploitants agricoles (qui sont persuadés pour certains qu'ils vont être malmenés quand ils ont affaire à l'OFB). Le fait de laisser se multiplier les articles de ce type sans répondre m'inquiète.
- L'action de police est par nature génératrice de tension et il est primordial que l'établissement soit prêt à l'assumer. A partir du moment où ses IE ne commettent pas de faute évidente, l'OFB devrait commencer par leur manifester du soutien, y compris quand le « plaignant » est la FNSEA et qu'il a un accès direct au plus haut niveau. Le déclenchement d'une enquête administrative devrait être réservé aux cas où un doute raisonnable existe quant à l'existence d'une faute des IE, ce n'est pas le cas quand on a affaire à des accusations non factuelles.
- Dans le même registre, inciter (légitimement) les SD à mettre le paquet sur les enjeux biodiv et à développer une rigueur judiciaire pour traiter les infractions qui en découlent va forcément multiplier les tensions avec le monde agricole. A ce propos le développement d'une approche pédagogique telle qu'elle est préconisée actuellement me paraît tout à fait nécessaire mais le fait d'assumer les procédures judiciaires et de faire face sereinement aux réactions hostiles qu'elles génèrent me le paraît tout autant (nécessaire). Ce que nous vivons actuellement avec « l'affaire Budin » me semble pour le coup montrer un défaut d'assumptions (c'est moche

Cordialement,

Suite à ce message, le directeur par intérim s'est exprimé ([ICI](#)) auprès des organisations syndicales en distinguant bien les différentes actions de l'OFB :

- Rôle d'accompagnement et d'information aux changements des pratiques agricoles,
- Missions de police pour le respect des textes visant le monde agricole.

Ce mail, précise, qu'après enquête, la responsabilité des agents de l'OFB n'est pas en cause.

Il a également **adressé un message à l'ensemble de ses directeurs et directeurs adjoints** pour rappeler l'engagement de l'OFB à résoudre les tensions et a rappelé à la hiérarchie que notre établissement est pleinement mobilisé aux côtés des agents pour les défendre lorsqu'ils sont mis en cause sans fondement.

Quelques heures après le premier message, le directeur par intérim a fait parvenir aux organisations syndicales, un courrier de soutien conjoint des ministères de tutelles en date du 3 mars 2023. Nous pouvons, notamment, y lire :

" La mission de police doit être appréhendée comme une des conditions des politiques publiques que nous menons. Elle doit être assumée, expliquée et portée à la connaissance de l'ensemble des acteurs.

Nous savons pouvoir compter sur l'Office français de la biodiversité pour poursuivre les efforts entrepris à cet égard et en particulier concernant les questions agricoles.

La systématisation des échanges avec les représentants de la profession de même qu'un travail avec les autorités administratives et judiciaires pour proposer des réponses pédagogiques, proportionnées et progressives sont autant de conditions de réussite des missions de police."

Nommé par décret du Président de la République en date du 5 juin 2023, Olivier Thibault devient directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB). Il succède à Pierre Dubreuil, à la tête de l'Office pendant ses trois premières années, après un intérim assuré par Denis Charissoux depuis janvier.

Suite à cette arrivée, le Sne-FSU a sollicité une bilatérale. La rencontre s'est déroulée le 1er septembre 2023. Vos représentants ont abordé avec lui les atteintes sur les implantations et la remise en cause du travail de l'établissement et de ses agents. Le Sne-FSU lui avait alors fait part de notre volonté que l'établissement défende publiquement ses agents et ses missions, au-delà du soutien interne (Cf mail ci-dessous).

Pour mémoire :

- 31 mars 2023, un incendie a été constaté dans locaux OFB, quai de la douane, à Brest ([ICI](#)).

Mail du Sne-FSU au DG

Envoyé: Jeudi 14 Septembre 2023 15:47:21

Objet: Demande de démenti

Monsieur le directeur général,

Suite à notre entretien du 01 septembre dernier, vous trouverez ci-dessous les deux sujets sur lesquels vos agents attendent de votre part une réponse forte.

Le premier sujet concerne l'article paru dans "le progrès" du 19 avril 2023 (cf. pièces jointes). A ce jour, seul le procureur de la République a répondu publiquement aux allégations de Mr VIAL.

Pour votre information, vous trouverez ci-dessous la demande des agents de ce service et la réponse qui a été faite par le DR AURA.

Nota :

- - 19 avril 2023, capture d'écran de d'un article paru dans "le progrès" ([ICI](#))

Extrait du mail des agents au DR **envoyé le mardi 9 mai 2023**

Objet : Demande de démenti suite aux propos tenus sur les agents OFB du SDXX

C'est au nom de toute l'équipe du service départemental OFB de la Loire que ce courriel vous est adressé aujourd'hui.

Il fait suite à la parution dans le journal quotidien Le Progrès (Saint Etienne) en date du 19 avril 2023, de propos diffamatoires envers notre service, les agents que nous sommes, nos prérogatives, nos missions, majoritairement tenus par M. Raymond Vial, président de la chambre d'agriculture du département de la Loire.

En mentionnant des contrôles effectués par notre service sur les thématiques des haies et sur l'usage de produits phytopharmaceutiques en présence de pollinisateurs, nous apparaissions comme des cow-boys sortant impunément leur arme et les personnes de leur domicile. Nos connaissances de la réglementation sont remises en cause.

Cela fait désormais trois semaines que cet article est paru et qu'aucune réponse n'a émanée de la part de l'OFB. Il est temps d'y répondre.

Nous soulignons que cet article n'est pas le premier à paraître au niveau national et que des collègues dans d'autres départements ont déjà fait l'objet de ce genre de publicité mensongère. À chaque parution de ce type, nous pensons qu'une réponse OFB devrait être donnée.

La seule réponse ayant eu lieu pour nous soutenir et démentir les propos tenus sur nous, inspecteurs de l'environnement, est celle de Monsieur Le Procureur Adjoint au tribunal de Saint-Etienne, directement à la suite de cet article injurieux et faux.

Ce soutien a été très apprécié des agents de notre service et M. Le Procureur adjoint l'a d'ailleurs réaffirmé en public et en aparté ensuite, le 5 mai 2023 lors d'une audience au tribunal où certaines de nos affaires étaient jugées (notamment pour la suppression d'une haie, habitat d'espèces protégées comme l'a montré notre enquête, où le prévenu a été reconnu coupable).

Lors du dernier échange en réunion de notre service qui a eu lieu jeudi 4 mai 2023, les agents ont tous mentionné leur souhait et leur attente d'être soutenus publiquement par notre hiérarchie. La réponse ne pouvant émaner du local pour notre sécurité et pour que celle-ci ait une portée officielle, nous attendons que notre direction régionale, voire notre direction nationale, se positionne et défende ses agents. Aussi nous vous demandons sous les plus brefs délais une réponse à ces propos pour rétablir la vérité, à faire paraître dans le même journal.

Nous avons énoncé l'idée de porter plainte contre M. Vial, président de la chambre d'agriculture de la Loire, au nom de l'établissement, pour tenue de propos diffamatoires, et à demander un démenti officiel à paraître dans le journal. Nous vous invitons à considérer ces options.

Vous trouverez le-dit article et la réponse de M. Le Procureur adjoint en pièces jointes afin de vous rendre compte

des propos tenus à notre rencontre.

Enfin, bien que "X" nous ait transmis votre soutien oralement, un courriel de soutien à l'attention des agents du service, de la part de notre direction régionale, aurait été apprécié.

*Dans l'attente de votre soutien et de ce démenti,
Bien cordialement,*

*Mail du DR aux agents **Envoyé:** Mercredi 10 Mai 2023*

***Objet:** RE: Demande de démenti suite aux propos tenus sur les agents OFB du SD42*

Bonjour à vous,

Nous comprenons votre indignation liée à l'article du Progrès relatant les dires du président de la chambre d'agriculture et votre attente d'être soutenus face à ces attaques et remises en cause de vos compétences. Comme vous le soulignez, ce genre de propos mensongers est malheureusement tenu aussi dans d'autres départements. Dans tous les cas, la direction générale de l'OFB fait le choix de ne pas répondre directement que ce soit dans la presse ou sur les réseaux sociaux. Cette décision que nous respectons au niveau régional ne nous empêche pas de rétablir la vérité par d'autres voies et de faire en sorte que les bons messages soient portés par les préfets et les services de l'Etat.

Ainsi, "Y" et "Z" ont participé le 2 mai à un temps d'échanges sur nos missions de police lors de l'assemblée générale de la FRSEA. Le cadre d'intervention des inspecteurs de l'environnement a été de nouveau présenté et nous souhaitons qu'il fasse l'objet d'un article dans l'ensemble des journaux agricoles départementaux.

Nous rencontrons des élus de la chambre régionale d'agriculture, des représentants JA et FRSEA le 13 juin en présence de la DRAAF et de la DREAL.

Nous souhaitons également engager un travail pour communiquer via les filières et réseaux techniques sur l'arrêté pollinisateurs et les opérations sécheresse. Par ailleurs, sur ce sujet spécifique de l'arrêté pollinisateurs, nous accompagnerons votre chef de service lors d'un rendez-vous avec le préfet et la DDT de la Loire (à son initiative) en présence du procureur courant juin.

Enfin, la situation du SDXX et désinhibition des propos de la profession agricole a été signalée à la DG qui a repris l'information au niveau national dans la note d'alerte hebdomadaire transmise aux cabinets des ministres de l'agriculture et de l'environnement.

Depuis mi-avril nous sommes restés en contact régulier avec "X" et lui avons rappelé toute la confiance que nous avons en vos actions. J'ai appelé Y et Y pour leur adresser un message de soutien après leur intervention chez un agriculteur menaçant le 24 avril : un message leur a été laissé sur leur messagerie le 28 avril (j'étais en congés ensuite).

Bien conscient des difficultés auxquelles vous devez faire face avec la profession agricole dans la XX, je propose ma participation à votre prochaine réunion de service le mardi 6 juin pour échanger directement avec vous. Soyez donc assurés de mon soutien et de celui de la direction.

Je profite du fait que X soit en copie de ces échanges pour le remercier également de son intervention dans la presse.

Cordialement

Le deuxième sujet concerne un article paru dans "le chasseur français" en début d'année 2023 : Et si la

*réintroduction du loup avait été voulue par l'ONC/ONCFS? – Le chasseur français (lechasseurfrancais.com)
Vos agents s'évertuent depuis des années à expliquer aux agriculteurs, éleveurs et chasseurs l'origine naturelle du retour du loup en France. Depuis des années, ils sont en première ligne pour effectuer des constats de dommages dans un climat plus serein.*

Aujourd'hui, ce n'est plus le cas suite à la parution de cet article. Notre établissement est resté muet sur ces propos.

[Nota]

- - article paru dans "le chasseur français" ([ICI](#))

Le Sne-FSU n'entend pas juger la politique de communication de notre établissement mais vous alerte sur cette dernière et vous demande d'apporter un soutien inconditionnel à vos agents, afin de ne pas ajouter de risques psychosociaux là où il peut en exister déjà.

Très respectueusement

Malgré le soutien de nos ministres de tutelle, malgré le soutien de notre DG par intérim et de notre nouveau DG auprès des agents, nous pouvons tous faire le constat au travers de ces échanges, qu'il y a une omerta sur le sujet dans les médias. Aucun démenti malgré une forte attente des agents ! A quel niveau se situe l'ordre de ne pas communiquer en défense ??? Nous pouvions tout supposer à ce moment-là et l'on se posait des questions.

Pour finir, le Sne-FSU n'a jamais eu de réponse du DG à son message. Mais comme par magie, deux nouveaux éléments de langage sont apparus, de façon non officielle par le DG lors du CSA du 23 novembre 2023 :

- l'affirmation de la formation connaissance du monde agricole
- la raison d'être.

A cette période, les atteintes vis-à-vis des implantations et des agents de l'OFB se sont amplifiées pour arriver à leur paroxysme en janvier 2024.

Le conseil d'administration de l'établissement a apporté son soutien aux agents en novembre 2023. Mais nous ne voyons toujours aucun soutien public.

La lettre d'infos n° 36 Novembre 2023

Le mot d'Olivier Thibault

EXTRAIT

Plusieurs services de l'OFB ont aussi subi les conséquences de la mobilisation syndicale de la profession agricole ces dernières semaines. Nous avons ainsi fait face à des dégradations inacceptables et nous l'avons fait remonter à nos Ministres de tutelle et à la profession elle-même. La défense de leurs intérêts par des usagers ne doit pas se faire aux dépens du travail des agents de notre établissement. Avec la présidente du conseil d'administration (CA), nous avons vivement condamné, en séance du CA du 30 novembre, ces débordements. Il nous faut poursuivre nos actions d'explication, d'expérimentation et de mobilisation pour concilier nos différentes politiques publiques, notamment agricoles et environnementales.

Comme si cela ne suffisait pas, lors de sa première intervention du 26 janvier dernier face aux médias, le premier ministre a jeté en pâture les agents : en utilisant les mots "sous tutelle des préfets" et désarmement entre autres. Était-ce par méconnaissance de notre établissement ou volontaire pour essayer de calmer les tensions ? On ne le sait pas, mais cela a fait échos auprès des agriculteurs, tout en jetant du désarroi chez les agents. C'est sans compter sur les autres mesures : pause sur les phytos, réglementation haie, zones humides, ...

Et là, toujours aucun soutien public expliquant les missions des agents. Mais cette fois, la raison est connue : pas de communication, ordre de Matignon. L'explication donnée est la suivante : "on ne communique pas en période de crise, car les interlocuteurs ne sont pas en phase d'écoute et cela ne pourrait qu'empirer la situation".

Notre DG a communiqué dès le jour même vers les agents.

De: "THIBAUT Olivier" olivier.thibault@ofb.gouv.fr

À: "tous ofb" tous.ofb@ofb.gouv.fr

Envoyé: Vendredi 26 Janvier 2024 23:44:47

Objet: Suite des annonces du premier ministre sur l'agriculture

Chers collègues,

Vous avez sûrement pris connaissance des annonces du Premier ministre de ce soir pour répondre aux revendications de la profession agricole. Parmi celles-ci, plusieurs concernent l'OFB et les contrôles en exploitation agricole qu'un certain nombre d'entre vous exercent sur le territoire.

Le Premier ministre a ainsi annoncé que l'OFB serait placé « sous la tutelle du préfet », en lien avec son rôle de délégué territorial de l'office s'agissant de la police administrative, et que d'ici le salon de l'agriculture, il y aurait des réunions OFB/Gouvernement/représentants des syndicats agricoles pour prendre des mesures de bon sens afin de faire baisser la pression dans le cadre des contrôles.

Par ailleurs, d'autres mesures de simplification sont annoncées dont un contrôle administratif unique par exploitation agricole et par an, sous l'autorité des préfets, le passage sous le seuil de déclaration des opérations de curage des cours d'eau, la simplification de la réglementation sur les haies et une pause sur la cartographie des zones humides.

Tout d'abord, je tiens avant tout à vous exprimer ma reconnaissance pour le travail remarquable que vous accomplissez chaque jour. Votre engagement pour la préservation de notre biodiversité est essentiel pour notre cadre de vie et notamment pour nos agriculteurs.

J'entends ce soir et je peux comprendre le mécontentement de certains d'entre vous au regard de la stigmatisation et de la remise en cause de notre travail effectuées parfois par certains représentants de la profession agricole, qui sont totalement injustifiées.

Les semaines qui viennent seront déterminantes dans les discussions que nous allons engager avec le Gouvernement et les représentants de la profession agricole. Nous ne pouvons pas ignorer le ressenti du monde agricole. Il nous faut ainsi collectivement surmonter nos inquiétudes et chercher des solutions pour faire baisser la pression et permettre l'exercice de nos missions essentielles dans les meilleures conditions possibles. Je reste par ailleurs très vigilant sur la santé et la sécurité de nos agents : nous avons ainsi fermé aujourd'hui plusieurs implantations pour éviter tout risque.

Si cela n'est pas déjà fait, je compte sur chaque chef de service départemental pour prendre l'attache du préfet et voir quelle organisation ce dernier souhaite mettre en place pour échanger avec la profession agricole localement. Je remercie chacune et chacun de rester le plus factuel possible dans les échanges afin de partager notamment les chiffres des contrôles mais également l'ensemble des actions que vous menez déjà sur le terrain pour une meilleure acceptabilité des contrôles (rencontres régulières avec la profession, communication dans les médias agricoles, contrôles pédagogiques, formations...).

Un communiqué de presse national sera également publié très prochainement pour éclairer la presse sur nos missions et nos actions.

Soyez assurés de mon engagement au service de l'établissement. Votre hiérarchie et moi-même restons à votre écoute et présents pour vous accompagner dans ces moments délicats.

Bien à vous

Olivier THIBAULT
Directeur général
Office français de la biodiversité

Contrairement à nos ministères de tutelle et à l'établissement, le Sne-FSU s'est chargé d'inonder les réseaux sociaux (Facebook, X, LinkedIn), mais aussi les médias, afin de démentir les propos calomnieux que l'on pouvait lire ou entendre.

Face à nos multiples communications, M. Béchu a décidé de se rendre le 30 janvier à Vincennes afin de soutenir les personnels.

Le DG a lui de son côté convoqué le même jour les managers territoriaux afin d'apporter son soutien et transmettre des consignes sur les interventions face au monde agricole et informer des dépôts de plainte systématique en cas d'agression de nos agents ou de dégradation de nos bâtiments. Cette rencontre a permis de donner les orientations pour les rencontres locales avec les préfets comme annoncées par le 1er ministre. Elles ont pour but d'apaiser le dialogue avec le monde agricole, de trouver des pistes de simplification administrative, défendre le rôle de l'OFB ainsi que la protection de l'environnement.

Pour le Sne-FSU, ces deux interventions ne suffisaient pas :

- le ministre aurait dû s'adresser à l'ensemble des agents, d'autant plus que son intervention n'a pas été retranscrit à tous les personnels ;
- le DG, en s'adressant qu'aux managers territoriaux, a oublié tous les autres personnels de l'établissement qui ont pour certains également des missions qui s'effectuent sur le terrain, pour d'autres qui se rendent à des réunions avec des véhicules siglés OFB et également tous les personnels qui travaillent eux aussi dans les locaux visés par les agriculteurs et qui étaient dans l'attente d'instructions.

Le 31 janvier, M. Béchu a apporté son soutien aux agents de l'OFB lors de sa présentation des vœux.

Puis, à l'initiative du Sne-FSU et qui a conduit à une demande de l'ensemble des organisations syndicales, le directeur général a convoqué un comité social administratif (CSA) exceptionnel le 1er février. Le Sne-FSU regrette que la direction de l'OFB ait attendu la sollicitation des organisations syndicales pour organiser cette instance. Il en résulte : des précisions sur les dépôts de plainte, sur la réalisation des missions au contact des agriculteurs le maintien de l'armement, ainsi que sur la programmation d'une réunion en visioconférence entre le ministre et l'ensemble du personnel ([ICI](#)).

Cette visioconférence a eu lieu le 15 février. Notre direction générale a sollicité les organisations syndicales pour une intervention en intersyndicale. A l'initiative du Sne-FSU, l'intersyndicale s'est réunie et a opté pour une intervention minimaliste, laissant ainsi un maximum de temps de parole aux agents. Par cette intervention, il a été obtenu une

prolongation de la durée de la visioconférence (de 1 h à 2 h) et également que les OS soient reçues par le ministre afin d'échanger plus précisément.

Lors de ce webinaire ([ICI](#)) (plus de 1 000 connexions), M. Béchu s'est exprimé :

- sur l'armement des agents,
- sur la simplification des contrôles et textes,
- sur le projet de convention qui est à l'initiative de notre direction, celle-ci sera signé entre l'OFB et l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA)
- sur la réaffirmation du bienfondé des missions de l'établissement
- et enfin sur la non-opposition entre agriculture et écologie.

Le vendredi 16 février dans l'après-midi, nous recevions une convocation pour nous rendre le lundi 19 février au ministère pour rencontrer M. Béchu et M. Berville (Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé de la Mer et de la Biodiversité.).

Cette rencontre a eu lieu en présence également d'Olivier Thibault et Denis Charissoux. Le Sne-FSU n'a évoqué que des points liés à la crise car nous n'avions qu'une heure d'échange toutes OS confondues. L'idée étant d'aller à l'essentiel. Les points évoqués par le Sne-FSU sont les suivants :

Pour commencer, nous avons informé le ministre que des atteintes sur les locaux de l'OFB ont toujours lieu : par exemple, dans la nuit de vendredi à samedi 16 -17/02 dans le Rhône. Jusqu'à présent, dans la majorité des cas, les préfets informaient les services que des atteintes allaient avoir lieu et demandait à ce qu'il n'y ait pas d'agents dans les locaux. Après les annonces que vous avez faites, le Sne-FSU souhaite que les locaux bénéficient de protection lorsque les atteintes sont connues.

Concernant le projet de Convention de notre directeur général :

Est-il prévu d'intégrer les modalités de cette convention dans les textes législatifs ou réglementaires du code de l'environnement régissant le fonctionnement de l'OFB ? La convention devra de toute façon être soumise au CSA car elle va impacter l'organisation du travail des agents de l'OFB et elle risque de nécessiter la révision de certaines instructions ou notes de service internes à l'établissement, qui devront aussi être soumises au CSA. Le Sne-FSU souhaite de ce fait être associé à la rédaction de ce document.

On attend de cette future convention une réciprocité des actes à mettre en œuvre, tant par l'OFB que par le monde agricole. Si les agents de l'OFB doivent être formés à la connaissance du monde agricole, les agriculteurs doivent être au moins informés sur les missions des agents de l'OFB.

Si cette convention devait être mise en place elle devrait également s'appliquer aux personnels des différents services

de l'Etat en charge d'autres contrôles administratifs auprès des agriculteurs. Le préfet est de fait coordinateur de tous ces contrôles.

Dans ce cadre il apparait important de rappeler aux préfets leur rôle de coordinateur des contrôles. Acte qui n'est pas mis en œuvre dans tous les départements administratifs actuellement. On le constate au travers des informations délivrées entre autres sur les MISEN.

Le Sne-FSU rappelle l'article 6 de l'arrêté du 27/02/2024 (ICI) portant autorisation de port d'arme pour les fonctionnaires et les agents assermentés en fonction dans les parcs nationaux, à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques modifié, où il n'est pas fait mention de port d'arme lors de visite pour rendre un avis sur une demande administrative (extensions, détentions, dérogations, ...).

Dans le but de protéger les agents en cas d'accident, le Sne-FSU rappelle que l'usage des véhicules sérigraphiés munis d'avertisseurs sonores et lumineux (à savoir rampe gyrophares et deux tons) devrait être suspendu dans l'attente d'une modification du code de la route, bloqué actuellement par le ministère de l'intérieur, autorisant les inspecteurs de l'environnement affectés à l'OFB à faire usage de ces dispositifs.

A ce jour, la responsabilité de l'usage de ces équipements incombe aux agents. Le Sne-FSU milite pour que l'usage des équipements soit réalisé dans la légalité.

Au-delà de la convention :

Le Sne-FSU rappelle l'article L131-9 du code d'environnement (ICI) qui mentionne le rôle de l'OFB : "I.-L'Office français de la biodiversité contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique. Il assure les missions suivantes : ..."

D'ailleurs un certain nombre d'interventions lors du webinaire, ont montré l'impact sur les agents par les mesures qui pourraient être mises en place et qui auraient des conséquences sur les milieux et la biodiversité.

Le Sne-FSU renouvelle sa demande de ne pas nommer Monsieur Hervé Lapie en tant que personne qualifiée et administrateur de l'OFB au regard de sa position de secrétaire général de la FNSEA et des propos tenus (ICI) à l'encontre de l'établissement. Il y a conflit d'intérêts et ce serait contraire à la chartre de déontologie du conseil d'administration. Cette demande avait déjà été formulée par la FSU Ecologie auprès du ministre lors d'une rencontre en bilatérale.

Le Sne-FSU souhaite que soit réaffirmé auprès des citoyens, l'ensemble des missions de l'OFB. Les missions de l'OFB sont également mises à mal par des politiques. Il est inconcevable de laisser sans réaction des propos comme par exemple, tenus par M. VAUQUIEZ et uniquement dans un but électoraliste : « On contrôle plus nos agriculteurs que les points de deal ». L'ensemble des missions de l'établissement doivent être revalorisées.

Le Sne-FSU a signalé au ministre qu'à l'heure actuelle, l'OFB ne peut pas se porter partie civile auprès des agents ayant

déposé plainte individuellement suite à des attaques ciblées. Ce fait est confirmé par Oliver Thibault, le conseil d'administration de l'OFB doit être sollicité. Le ministre affirme que cette contrainte sera levée.

Lors de cette entrevue, et sans vouloir être complotiste, bizarrement nous retrouvons des propos tenus par M. Béchu se rapprochant de ceux de notre DG : la raison d'être de l'OFB et la formation sur la connaissance du monde agricole.

Le 21 février, Gabriel Attal accompagnée de Bruno Le Maire, Marc Fesnau et Christophe Béchu ont fait un point d'étape sur la situation agricole ([ICI](#)).

Concernant l'OFB, nous sommes impactés par les mesures suivantes du tableau de bord ([ICI](#)):

- ligne 29 : Elevage : un dernier groupe national loup sera réuni avant la publication du nouveau plan national loup et d'un nouvel arrêté encadrant les tirs ([ICI](#)) ;

- Lignes 35, 36, 39 : Phytosanitaires

- Lignes 40, 41, 45, 49, 55 : Simplifications. D'autres lignes sur la simplification pourraient impactées l'OFB.

Le 26 février, le Premier ministre, Gabriel Attal, accompagné du ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, a réaffirmé le rôle essentiel des agriculteurs pour notre souveraineté alimentaire, indispensable à la France et de l'Union européenne.

En encadre extrait des annonces au monde agricole du 26 février ([ICI](#)).

Le Premier ministre a présenté les 10 premières mesures de simplification pour lesquelles une mise en œuvre immédiate est décidée :

Pour ce qui concerne la police de l'environnement :

- En construisant un cadre de confiance entre le monde agricole et la police de l'environnement, en assurant un meilleur dialogue, une proportionnalité des peines et leur adaptation en intégrant la bonne foi.
- En instaurant un « contrôle unique » pour qu'il n'y a pas plus d'un passage annuel sur une exploitation dans le cadre des contrôles administratif ;
- Mettre fin au régime d'exception sur les délais de recours en les alignant sur le droit commun, faisant passer ces délais de 4 à 2 mois, notamment pour les procédures ICP et en matière d'autorisation sur les prélèvements en eau pour les projets agricoles.
- Les personnels de l'Office français de la Biodiversité (OFB) dans les départements interviendront sous la tutelle des Préfets. Un travail entre l'OFB, les ministères et les Préfets sera organisé pour aboutir avant le Salon de l'agriculture sur les conditions d'évolution des modalités d'intervention des agents de l'OFB dans les exploitations.
- Mettre fin aux incohérences et injonctions contradictoires, par exemple concernant le débroussaillage en mettant en cohérence les mesures visant à la protection des biens et des personnes et les mesures de protection de la biodiversité.
- En lieu et place des multiples règlements sur la haie, un seul cadre réglementaire sera mis en place.

- **La simplification du cadre applicable au curage des cours d'eau agricole** sera réalisée par voie réglementaire. Le décret sera publié la semaine prochaine. Les délais seront ainsi ramenés de 9 à 2 mois.

Le Sne-FSU a rédigé une tribune dans le journal « Le Monde » le 02 mars 2024, qui a été signé par un collectif ([ICI](#)) pour dénoncer la situation.

Le Sne-FSU a également rassemblé vos témoignages qui nous sont utiles pour nos interventions auprès de l'administration ([ICI](#)).

Dans cette période troublée et afin de compléter leur ouvrage les sociologues, qui ont rédigés le livre "Polices environnementales sous contraintes", nous ont contacté pour avoir le ressenti actuel des agents. Nous les avons mis en relation avec des adhérents : un chef de service départemental, une cheffe d'unité territoriale et un technicien de l'environnement (qui est également référent).

Le 12 mars, nous avons dû nous justifier auprès de vous pour vous expliquer pourquoi l'ensemble des syndicats dont le Sne-FSU n'avait pas fait un dans la communication d'un tract :

"Bonjour à tous nos adhérents,

Comme vous l'avez constaté, bien qu'ayant travaillé ensemble hier jusqu'à 19h30, deux organisations syndicales ont fait le choix de diffuser un tract "intersyndicale" en excluant le Sne-FSU, la CGT et FO. Le Sne-FSU, FO et la CGT attendaient d'obtenir des informations sur les négociations effectuées hier soir par notre ministre de tutelle et le ministère de l'intérieur avec le président de la République, avant de publier un tract intersyndicale ([ICI](#)) plus adapté à la situation et tenant compte de la réalité du désarmement pour les contrôles agricoles éventuellement envisagé par l'exécutif.

Contrairement aux revendications exposées par l'UNSA et EFA-CGC, le Sne-FSU, FO et la CGT ne sont pas d'accord pour aller déposer les armes de service auprès des préfets. En effet, nous sommes redevables pécuniairement de ce matériel et s'auto désarmer serait donner raison au lobbie agricole qui veut nous désarmer. Nous déplorons cette situation et allons diffuser un flash avec FO et la CGT pour expliquer notre position et nos revendications, ainsi que les dernières nouvelles que nous pourrions obtenir auprès de nos contacts au cabinet ministériel.

Syndicalement"

En date du 12 mars, le directeur général a porté à notre connaissance le projet de convention qui allait être soumis au conseil d'administration de l'OFB et qui comportait trois axes :

1. Gouvernance : se connaître, se parler, se respecter
2. Se former (dans les deux sens)
3. Gérer intelligemment les contrôles (droit 0 l'erreur, pédagogie, lignes claires, contrôles effectifs) et les crises.

Le Sne-FSU a fait remonter au DG ses remarques :

Il s'avère que dans ce projet, il était fait référence aux irritants du monde agricole mais pas à ceux des agents de l'OFB, qu'il fallait ajouter. Le Sne-FSU ne s'oppose pas aux peines de substitution mais s'oppose à la proposition conjointe. Dans le cadre de la séparation des pouvoirs, comment peut-on laisser dans une convention le fait qu'il y ait une

proposition conjointe entre l'OFB, une chambre et les procureurs. Cela devrait se décider à un niveau supra. Pour le Sne-FSU, les modalités de contrôle doivent être définies en toutes indépendances et sans l'ingérence d'une partie prenante. Ces engagements doivent être supprimés de la convention. Quel autre corps armé demande aux personnes qu'il contrôle, s'ils doivent être armés ou pas ? Sur la saisine d'une inspection générale des services de l'OFB par tout exploitant agricole en cas de problème, c'est surprenant qu'un agent de l'OFB ne puisse saisir personne en cas de problème. Le Sne-FSU souhaite une forme de réciprocité sur cet engagement.

Cette convention entre l'assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA) et l'OFB, dont la date de signature était initialement prévue pendant la période du Salon de l'Agriculture, qui s'est terminé le 3 mars 2024, n'a finalement pas été signée à cette date. Début avril, nous avons été informés qu'elle ne sera probablement jamais signée en raison d'un rejet de la part de la profession agricole.

Dans l'entrefaite, nous étions reçus, avec d'autres organisations syndicales, le 14 mars par le président de la commission sénatoriale (M. BACCHI) sur le bilan de l'existence de l'OFB dont vous trouverez notre déclaration liminaire ([ICI](#)). Pareillement, nous devons compléter et retourner un questionnaire ([ICI](#)).

En fait, cette commission n'était pas forcément là pour faire le point sur le bilan de l'existence de l'OFB mais bien en rapport avec la crise du monde agricole. Les questions étaient toutes très orientées et bien souvent à charge pour l'établissement.

A savoir que cette commission a rencontré, les organisations syndicales, le directeur et la présidente du conseil d'administration de l'OFB ([ICI](#)), le monde associatif et les professionnels....

Suite aux différents échanges avec le Directeur général (instances, ...), les organisations syndicales ont demandé à avoir le tableau de suivi des différentes atteintes dont l'établissement a été victime. Ce tableau illustré nous est remis.

Le premier Ministre a diligenté une mission inter-inspections sur le sujet des contrôles en agriculture. Quatre inspections générales ont été saisies et mènent conjointement la mission :

- l'Inspection générale de l'administration (IGA)
- l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)
- l'Inspection générale de la Justice (IGJ)
- le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER).

La mission a rencontré les services de l'administration et les représentants professionnels agricoles et a également recueilli le point de vue des organisations syndicales représentatives des agents.

Au niveau ministériel, l'inspection générale de l'environnement et du développement durable a organisé une réunion le 25 avril 2024 pour répondre à des questionnements sur l'organisation des contrôles (contrôle unique), du climat de confiance et de la proportionnalité des sanctions.

Dans les représentants du Sne-FSU à cette réunion, il y avait une cheffe d'unité territoriale pour représenter les agents de l'OFB (dont elle avait pris l'attache de certains avant cette réunion). D'autres structures étaient également présentes tels que les DDT, ...

Nous sommes fortement sollicités par les médias (presse écrite, audio, audiovisuelle). Afin de ne porter qu'une seule et unique parole et être bien identifié, nous avons fait le choix d'orienter toutes les sollicitations vers notre secrétaire générale, Véronique CARACO-GIORDANO. La branche ne peut que la remercier pour tout le temps et l'énergie qu'elle y a consacré.

Des mesures rognant sur l'écologie ont été prises par nos politiques afin de calmer le jeu qui, pour eux, l'avenir de nos ressources en eau, le maintien de la biodiversité, ... ne sont rien à côté de potentiels électeurs. L'établissement a servi de fusible et servira encore de fusible.

À ce jour, rien n'est fini. Le 11 avril c'est le SD du Tarn et Garonne qui a été pris pour cible, puis le 26 mai le SD du Gers.

Les élections à venir ne sont également pas un bon signal pour l'établissement. Comme chacun a pu l'entendre, la place de l'écologie n'est pas une priorité pour tous. Sans même faire de la politique, nous ne pouvons que constater les conséquences que cela aura sur notre environnement professionnel, mais aussi et surtout sur l'Environnement.

À l'heure actuelle, les représentants des syndicats agricoles qui nous sont hostiles doivent être en grande majorité occupés par leurs activités professionnelles. Quand sera-t-il à l'automne ?

Le Sne-FSU rappelle tout son soutien auprès de tous dans cette crise que nous subissons de plein fouet, alors même que nous sommes toujours en phase de construction avec tout ce que cela représente de mal-être et de charge de travail.

Le Sne-FSU a essayé de tenir une revue de presse non exhaustive, que vous retrouverez ([ICI](#)).

Si des collègues non syndiqués autour de vous sont intéressés par ce document, vous pouvez leur transmettre.

Et comme nous vous l'indiquons à chaque fois et bien que l'activité du Sne-FSU soit très soutenue, faites-nous remonter tous les sujets ou les situations que vous jugez nécessaires d'être portés à notre connaissance (sne-fsu@ofb.gouv.fr).

N'hésitez aussi à vous connecter aux permanences syndicales en visio dont les prochaines auront lieu de 9 h à 12 h 30 et de 13 h à 17 h 30 les :

- ✓ 26 septembre 2024
- ✓ 31 octobre 2024
- ✓ 28 novembre 2024

Ce n'est que tous ensemble que nous trouverons les moyens d'améliorer notre quotidien au travail et de recentrer l'humain au sein de notre établissement.

NOUS CONTACTER :

Email : sne-fsu@ofb.gouv.fr

Site internet : <https://snfsu.org/sujets/le-sne-et-ses-sections/biodiversite-ofb/>



Contactez votre section « Biodiversité »

Haut-de-France - Normandie

cyrille.cantayre@ofb.gouv.fr
06 76 61 32 64

Bretagne - Pays-de-Loire

becot.matthieu@wanadoo.fr
06 14 16 19 81

Nouvelle-Aquitaine

js_reynaud@hotmail.fr
06 25 07 05 58

Provence - Alpes - Côte d'Azur – Corse

snepacacorse@gmail.com
stephane.plessis@ofb.gouv.fr
06 70 81 78 84 / 06 20 28 80 58

Centre - Val-de-Loire - Ile-de-France - Outre-Mer

sebastien.jacquillat@gmail.com

Grand-Est

patrice.brenans@ofb.gouv.fr
06 27 02 57 54

Bourgogne – Franche-Comté

sne-fsu@ofb.gouv.fr
06 20 99 91 84

Auvergne – Rhône-Alpes

amelie.chantereau@ofb.gouv.fr
06 30 62 93 87

Occitanie

fabienne.mallet@ofb.gouv.fr
06 83 61 17 37

Co-secrétaires de la branche « Biodiversité »

Isabelle HEBA

06 68 77 69 49

isabelle.heba@gmail.com

Sébastien JACQUILLAT

06 34 04 63 29

sebastien.jacquillat@gmail.com

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

